



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 août 2008, a adopté les règlements suivants :

- 08-026** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 8^e Avenue entre la rue Forsyth et la rue Ontario, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles**
- 08-027** **Règlement modifiant le Règlement numéro 663 adopté par l'ancienne municipalité de la Cité de la Pointe-aux-Trembles aux fins de transfert aux propriétaires riverains de la ruelle fermée, constituée des lots 4 066 574, 4 066 575 et 4 066 576, située au sud-ouest de la 3^e Avenue et au nord-ouest de la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles**
- 08-029** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Teck entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**
- 08-031** **Règlement du conseil de la Ville sur la délégation au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie de l'entretien du parc de la Cité-du-Havre**
- 08-034** **Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles**
Ce programme prévoit une subvention de 15 000 \$ par logement familial selon les critères et normes prévus dans le règlement.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 2 septembre 2008

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon